

Actualité Export

Revue Trimestrielle - Campagne 2010 - 2011 - N° 30

Du 1/09/2010 au 31/12/2010



**ETABLISSEMENT
AUTONOME DE
CONTROLE ET DE
COORDINATION DES
EXPORTATIONS**



S

O

M

M

A

I

R

E

Edito •————— 1

Export en chiffres •————— 2-3

Agrumes

Produits maraîchers

Produits de la pêche

Produits transformés d'origine végétale

Coordination des exportations •————— 4-5

Données de la réglementation commerciale •————— 6-10

Veille réglementaire •————— 11-12

L'EACCE dans l'actualité nationale •————— 13-14

L'EACCE dans l'actualité internationale •————— 15-16

Dossier du mois •————— 17-20

Le marché mondial de la fraise



Edito

L Nous connaissons le slogan “De la fourche à la fourchette” ou encore “De l’étable à la table” en allusion à certaines exigences en matière de qualité tout au long de la chaîne de production. Dorénavant, nous entendrons plus souvent de nouvelles formules : “Produire mieux pour faire consommer autrement” ou “Ces aliments qui diront tout au consommateur”.

Il s’agit d’une démarche basée sur le “critère carbone” qui se matérialise ces derniers temps par l’expérimentation de l’affichage environnemental sur certains produits de grande consommation. Différents supports de communication sont ainsi testés : site internet, téléphonie, affichage sur le lieu de vente ou sur le produit.

Le calcul des impacts environnementaux constituera demain, à n’en pas douter, une condition d’accès au marché. Nous avons réalisé sur ce même support un dossier exhaustif en ce sens au cours du mois de mai 2009 et les experts internationaux en matière d’emballage n’ont pas manqué, à juste raison, de soulever la problématique du bilan et de l’empreinte carbone à l’occasion du Symposium FELEXPORT organisé par l’EACCE en octobre 2010.

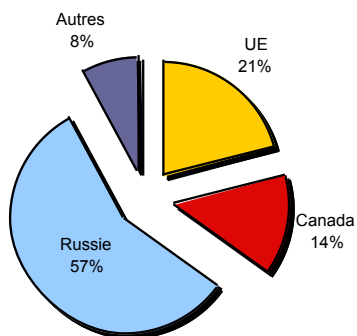
Une évidence s’impose aux entreprises du secteur agroalimentaire : émettre du CO₂ a déjà un coût et celui-ci va augmenter, ce qui va certainement entraîner dans les décennies à venir une tendance lourde. Il n’y a d’autre alternative que celle d’amorcer une dynamique vertueuse de réduction de l’empreinte carbone pour anticiper tout changement comportemental du consommateur et également les prochaines réglementations en la matière.



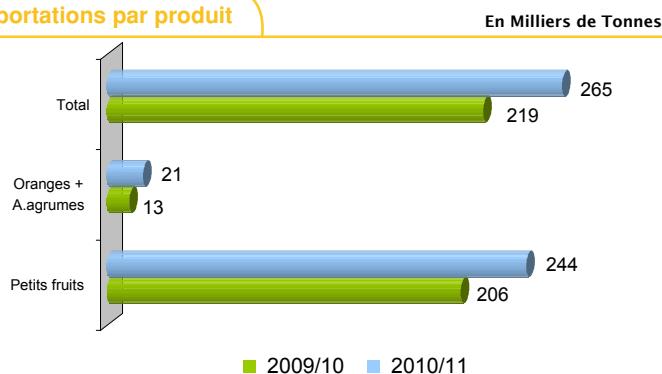
Agrumes (265 368 T)

Du 01/09/2010 au 31/12/2010

Exportations par marché



Exportations par produit



Petits fruits (244 261 T)

- La Clémentine vient en première position avec 211 704 T (6%) suivie de la Nour avec 26 095 T contre 2380 T et de la nova avec 4 804 T (53%)
- La Russie a absorbé 138 172 T, soit une part de 57%
- La Hollande, la France et l'Angleterre ont absorbé une part de 13%, soit respectivement 16 444 T, 8 421 T et 6 437 T.
- Le Canada et les USA ont absorbé respectivement 37 400 T et 13 812 T
- En 2010/11, les petits fruits ont connu une hausse de 18% par rapport à la campagne 2009/10

Oranges (19 171 T)

- La Navel vient en première position avec 15 713 T (+48%).
- La Russie arrive en première position de nos destinations avec 11 908 T.
- La Hollande a absorbé 3 000 T.
- En 2010/11, les oranges ont connu une hausse de 73% par rapport à la campagne 2009/10

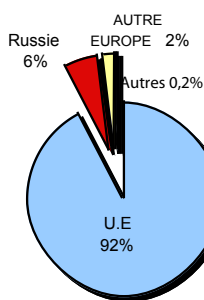
Autres agrumes (1 936 T)

- Le Citron est la variété la plus exportée avec 1 613 T (+25%).
- la Russie et la France ont absorbé respectivement 897 T et 608 T
- En 2010/11, les autres agrumes ont connu une hausse de 41% par rapport à la campagne 2009/10

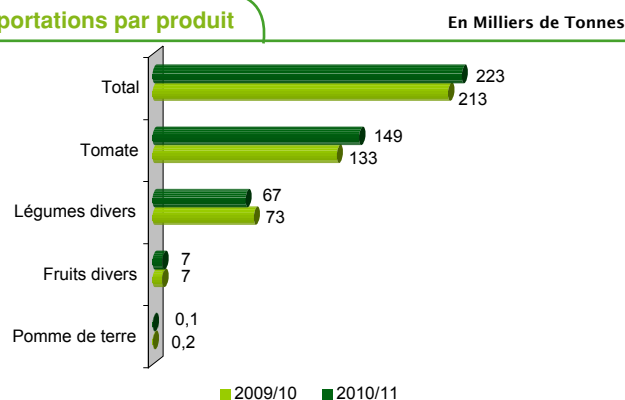
Produits maraîchers (222 907 T)

Du 01/09/2010 au 31/12/2010

Exportations par marché



Exportations par produit



Tomate (148 451 T)

- La tomate représente 67% du total exporté des produits maraîchers.
- La tomate sous abri a absorbé 74% du total exporté avec 110 086 T, suivie de la tomate cerise et de la tomate cocktail avec respectivement 14% (20 679) et 8% (11 366T).
- la France, la Russie, l'Espagne et l'Angleterre ont absorbé presque la totalité de nos exportations avec respectivement 111 359 T, 12 526 T, 7 022 T et 7 756T soit une part de 93%.
- En 2010/11, la tomate a connu une hausse de 11% par rapport à la campagne 2009/10

Fruits divers (7 058T)

- Le Melon et la Fraise ont absorbé respectivement 3 224 T (+16%) et 1 525 T (-14%)
- La France a absorbé 4 454 T (-10%).
- En 2010/11, les fruits divers ont connu une baisse de 1% par rapport à la campagne 2009/10

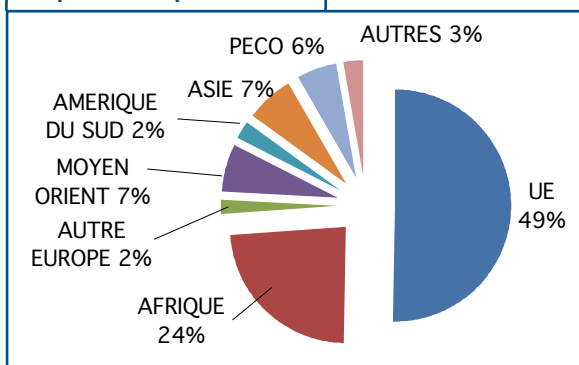
Légumes divers (67 354 T) / Pomme de terre (45 T)

- L'Haricot helda, l'haricot vert, le Poivron et la Courgette sont les produits les plus exportés avec respectivement 18 749 T, 12 558 T, 10 123 T et 15 404 T.
- La France et l'Espagne ont absorbé respectivement 27 864 T (-7%) et 20 835 T (-13%), soit une part de 72%.
- En 2010/11, les légumes divers ont baissé de 7% par rapport à la campagne 2009/10

Produits de la pêche (142 171 T)

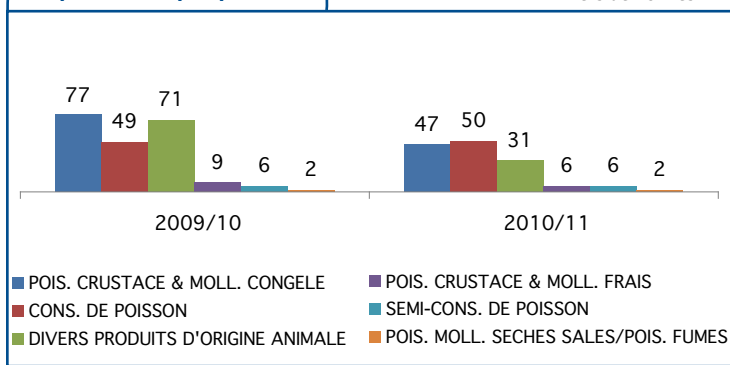
Du 01/09/2010 au 31/12/2010

Exportations par marché



Exportations par produit

En Milliers de Tonnes



Poissons-Crustacés & mollusques congelés (46 581 T)

- Les mollusques congelés représentent 90% du total exporté soit 14 105 T
- L'Espagne, la côte d'ivoire et le Japon ont absorbé respectivement 9 461 T, 6 217 T et 4 059 T.
- En 2010/11, les poissons-Crustacés & mollusques congelés ont connu une baisse de 38% par rapport à la campagne 2009/10

Conserves de Poissons (49 957 T)

- Les conserves de sardines représentent 89% du total exporté soit 44 556 T
- La France, la Syrie, le Nigéria et l'Espagne ont absorbé respectivement 4 342 T, 4 034 T, 3 757 T et 3 453 T.
- En 2010/11, les conserves de poissons ont connu une hausse de 3% par rapport à la campagne 2009/10

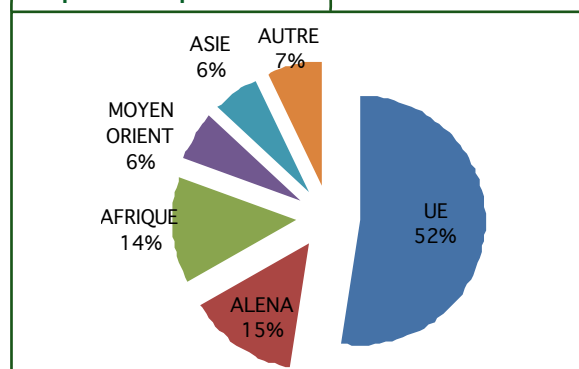
Divers produits d'origine animale (31 113 T)

- La farine de poissons représente 55% du total exporté soit 17 085 T
- L'huile de poissons représente 41% du total exporté soit 12 871 T
- Le Danemark, l'Allemagne, la France, la Russie et l'Espagne ont absorbé respectivement 9 762 T, 4 462 T, 3 773 T, 2 496 T et 2 370 T.
- En 2010/11, les D.P.O.A ont connu une baisse de 56% par rapport à la campagne 2009/10

Produits transformés d'origine végétale (85 417 T)

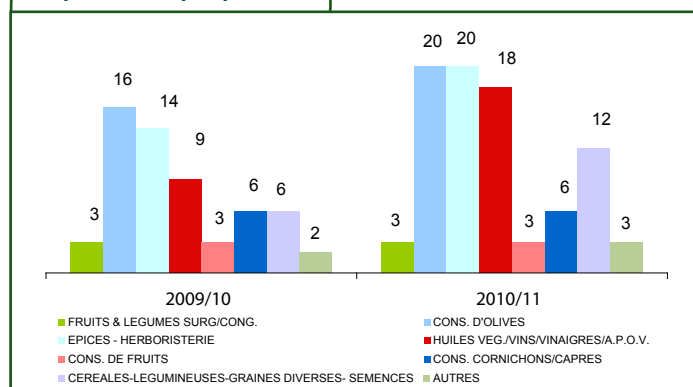
Du 01/09/2010 au 31/12/2010

Exportations par marché



Exportations par produit

En Milliers de Tonnes



Conserves d'olives (19 856 T)

- Les olives noires en RH * représentent 36% du total exporté soit 7 086 T
- Les olives vertes en fûts représentent 25% du total exporté soit 4 914 T
- La France et les USA ont absorbé la majorité de nos exportations avec respectivement 8 158 T et 4 857 T.
- En 2010/11, les conserves d'olives ont connu une hausse de 24% par rapport à la campagne 2009/10

Epices - Herboristerie (20 060 T)

- Les caroubes représentent 49% du total exporté soit 9 917 T (le tonnage exporté a triplé).
- Les Autres plantes représentent 8 030 T, soit une part de 40% (notamment le romarin avec 1 958 T, la menthe fraîche avec 1 870 T et les algues brutes avec 1 814 T).
- L'Espagne, l'Irlande et le Japon ont absorbé respectivement 7 113T, 2 042 T et 1 972 T.
- En 2010/11, les épices-Herboristerie ont connu une hausse de 49% par rapport à la campagne 2009/10

Huiles-Vins (18 248 T)

- Les huiles végétales représentent 83% du total exporté soit 15 176 T
- Les USA et l'Italie ont absorbé respectivement 5 000T et 2 572 T.
- En 2010/11, les huiles-vins-vinaigres ont plus que doublé par rapport à la campagne 2009/10

Céréales-légumineuses-graines de semences-graines diverses (11 541 T)

- Les fraises surgelées représentent 95% du total exporté soit 11 004T
- La Tunisie, l'Algérie, la Syrie, l'Egypte et la Turquie ont absorbé respectivement 2 321 T, 1 973 T, 1 770 T, 1 560 T et 1 304 T, soit une part de 77%.
- En 2010/11, les céréales-légumineuses-graines diverses ont plus que doublé par rapport à la campagne 2009/10

ACTIVITES DES COMITES DE COORDINATION

2. Le Comité de Coordination Primeurs



Entre septembre et décembre 2010, le Comité de Coordination Primeurs a tenu quatre réunions, les 30 septembre, 29 octobre, 26 novembre et 24 décembre 2010.

La première réunion, réservée au démarrage de la campagne d'exportation des produits maraîchers a porté essentiellement sur l'estimation des superficies plantées, de la production prévisible annuelle des tomates, ainsi que la gestion des exportations de tomates du mois d'octobre 2010.

Les prévisions ont été évaluées à :

- * Superficie : 5.000 ha
- * Production : 800.000 tonnes.

Les autres réunions du Comité de Coordination Primeurs ont porté, essentiellement sur la gestion des exportations notamment, les contingents mensuels préférentiels UE et les dédouanements selon le régime GATT des mois d'octobre, novembre, décembre 2010 et janvier 2011.

Les mesures ainsi prises, ont eu trait à une répartition quantitative judicieuse des contingents mensuels de base et ont concerné également, la sélection qualitative rigoureuse.

Les séances de travail des Comités de Coordination ont porté par ailleurs, sur des thèmes d'actualité, sous forme de points d'informations ou d'interventions d'autres partenaires du secteur :

■ L'information sur la visite de la Commission d'Inspection de l'OAV (Office Alimentaire et Vétérinaire) relevant de la Direction Générale de la Santé et du Consommateur (DG SANCO) entre le 08 et le 15 février 2011 au Maroc et qui a pour objet, l'évaluation du système de contrôle des pesticides sur les produits alimentaires d'origine végétale destinés aux marchés de l'UE.

■ L'Information sur la nouvelle réglementation européenne sur la sécurité des marchandises. Le nouveau principe de fonctionnement de l'ICS (Import Control System), qui est le système de contrôle des importations de la communauté européenne et dont les obligations entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

En vertu des règlements 648/2005 et 1875/2006, les opérateurs économiques sur la Communauté européenne, seront tenus de fournir par voie électronique des informations sur les marchandises entrant ou sortant du territoire douanier de la Communauté, au premier bureau de douane européen par lequel la marchandise va pénétrer en Europe et ce, dans les délais impartis et en fonction du moyen de transport utilisé.



➡ La présentation d'une étude sur l'évolution du secteur des fruits et légumes en Europe en terme de production, consommation ainsi que les marchés potentiels pour le Maroc.

➡ Les modalités de contrôle au niveau des frontières du port Tanger Med (TMSA), qui a suscité un débat entre professionnels et responsables TMSA et permis de répondre à des problématiques d'ordre logistique.

1. Le Comité de Coordination Agrumes



Le Comité de Coordination Agrumes, quant à lui a tenu deux réunions entre septembre et décembre 2010, le 05 octobre et le 20 décembre 2010.

La première, pour le lancement de la campagne d'exportation des agrumes 2010/2011, a été consacrée essentiellement à l'établissement des premières prévisions des agrumes 2010/2011 et l'arrêt des conditions de démarrage des variétés précoces d'agrumes, notamment la clémentine.

Les prévisions de production et d'exportation des agrumes ont été estimées à 1.700.000 tonnes en production et 600.000 tonnes à l'export ainsi réparties par groupe de variétés :

PREVISIONS PRODUCTION ET EXPORT CAMPAGNE 2010/11 (en tonnes)

Produits	Production	Exportations
Petits fruits	716 000	351 000
Oranges	904 000	242 000
Autres agrumes (citrons/pomelos)	80 000	7 000
Total agrumes	1 700 000	600 000

Les conditions de démarrage de la clémentine marocaine retenues lors de cette réunion, ont consisté en un rapport E/A de 7,5 minimum et un taux de jus de 40% avec la coloration spécifique de la variété.

La deuxième réunion, pour débattre des questions relatives au déroulement des exportations d'agrumes durant la présente saison, a porté notamment sur l'analyse de la situation production marquée par des problèmes qualitatifs et une dépréciation gustative des clémentines marocaines, imputables aux aléas climatiques.

Pour remédier l'impact de ces problèmes qualitatifs et gustatifs, qui ont maqué les variétés d'agrumes marocaines de cette campagne, sur le déroulement commercial des variétés des agrumes, les membres du Comité ont décidé de consolider le système de contrôle des marchandises, à travers le renforcement des mesures d'hygiène et du traitement post récolte dans les stations de conditionnement, ainsi que la révision des critères de maturité à savoir le Rapport E/A et le taux d'extrait sec et ce, à partir des oranges tardives.



DONNÉES RÉGLEMENTAIRES SUR L'UNION EUROPEENNE

Sous réserve de changements pouvant intervenir en cours de campagne



1- Tomates

Contingent préférentiel

Il s'agit de la quatrième campagne pendant laquelle le contingent préférentiel des tomates est ramené à **213.000 tonnes** au lieu de 233.000 tonnes. Ceci est dû à la réduction de 20.000 tonnes du contingent additionnel pour le ramener à 28.000 tonnes au lieu de 48.000 tonnes. Le contingent préférentiel tomates se présente comme suit :

- Contingent de base, à **Prix d'Entrée Conventioanel (PEC= 46,1euros/100Kg)** et en exonération des droits de douanes ad-valorem, **du 1^{er} octobre au 31 mai, de 185.000 tonnes.**
- Ce contingent peut être augmenté d'un contingent additionnel de **28.000 tonnes du 1^{er} novembre au 31 mai.** Durant cette période, ce contingent peut être utilisé à hauteur de **30%** pendant un mois donné.
- Le Maroc est tenu de se conformer au contingent global prévu par l'accord, avec **une tolérance maximale de 1%** de la somme des contingents de base et additionnel, soit une **quantité maximale autorisée de 215.130 tonnes.**
- Le tableau récapitulatif suivant donne la répartition mensuelle du contingent préférentiel pour l'actuelle campagne :

Contingents mensuels de base	Tonnes
Octobre	10 600
Novembre	27 700
Décembre	31 300
Janvier	31 300
Février	31 300
Mars	31 300
Avril	16 500
Mai	5 000
Contingent additionnel	28000
Contingent global	213000
Quantité maximale autorisée	215 130



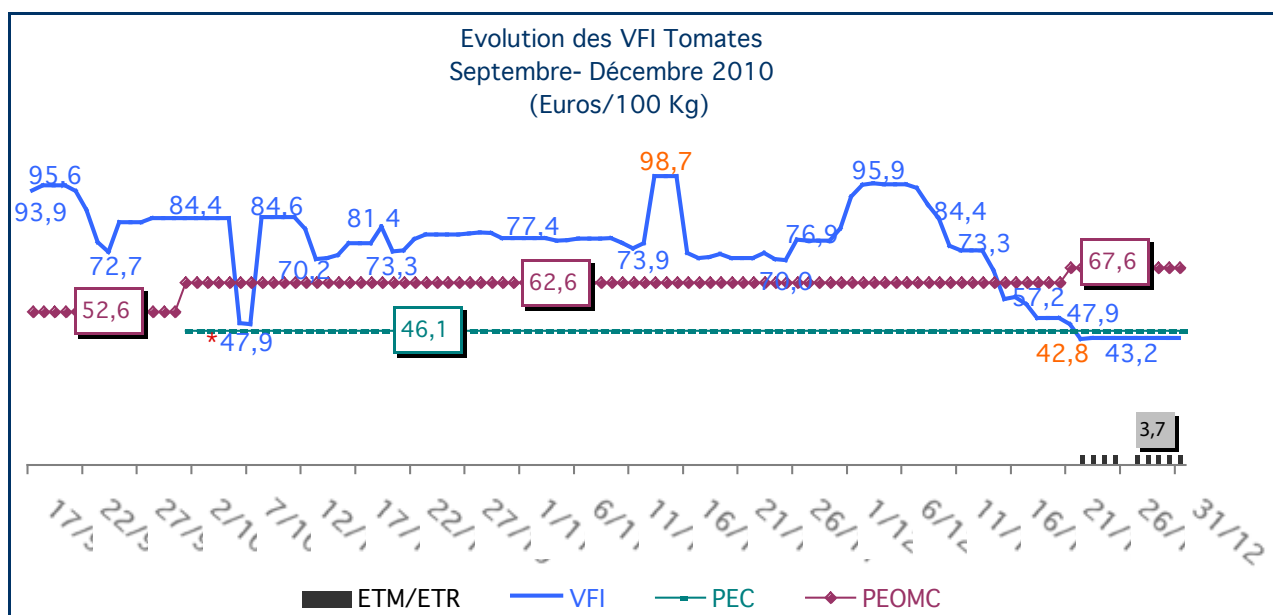
Exportations en dehors du contingent préférentiel

Les quantités exportées hors contingents sont soumises au prix d'entrée OMC et **bénéficient d'un abattement de 60%** des droits de douane ad-valorem sur un tarif plein. Les droits de douane appliqués à ces quantités sont donc **de 5,76%** au lieu de 14,4% **en octobre**, de **3,5%** au lieu de 8,8% du **1^{er} novembre au 14 mai** et de **5,76%** au lieu de 14,4% du **15 mai au 30 septembre**.

Le prix d'entrée conventionnel applicable aux exportations marocaines de tomate du 1^{er} octobre au 31 mai est de 46,1 euros/100 kg tandis que, **le prix d'entrée OMC varie durant toute l'année comme suit :**

- 62,6 euros/100 kg du 1^{er} octobre au 20 décembre,
- 67,6 euros/100 kg du 21 décembre au 31 décembre,
- 84,6 euros/100 kg du 1^{er} janvier au 31 mars,
- 112,6 euros/100 kg en avril,
- 72,6 euros/100 kg en mai,
- 52,6 euros/100 kg du 1^{er} juin au 30 septembre.

Valeurs Forfaitaires d'Importation (VFI)



(*) : Autres origines

Après les niveaux élevés atteints durant toute la période allant du 17/09 au 14/12/10, les VFI tomates ont progressivement baissé de la mi-décembre **pour devenir négatives à compter du 22/12/10 pour se situer à 43,2 euros/100 kg le 31/12/2010**, entraînant ainsi l'**Equivalent Tarifaire Réduit les 22 et 23/12/10**, ce dernier a été reconduit jusqu'au fin décembre et ce à cause des vacances de fin d'année.





2- Courgettes

Regime préférentiel

Le protocole agricole Maroc/UE prévoit pour les exportations marocaines de courgettes un contingent à droits ad-valorem nuls et à prix d'entrée conventionnel (**42,4 euros/100 Kg**) de **20 000 tonnes, du 1^{er} octobre au 20 avril**.

Si le contingent est épuisé, les exportations marocaines doivent d'une part, respecter le prix d'entrée OMC et d'autre part, acquitter les droits de douanes ad-valorem.

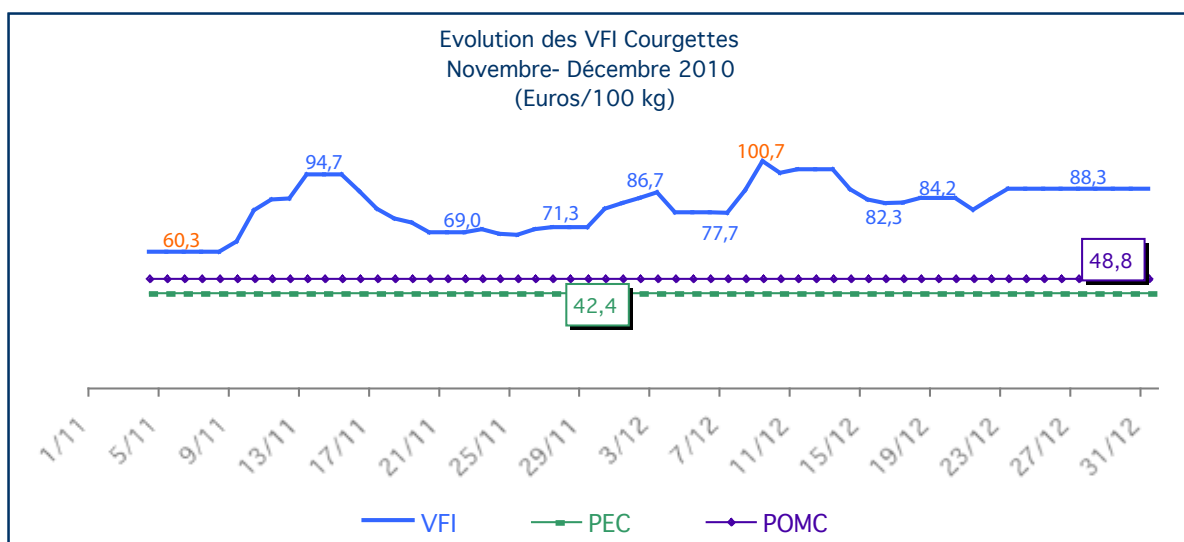
Pour ce qui est du prix d'entrée OMC, il varie comme suit:

- 1^{er} janvier au 31 janvier : 48,8 euros/100 kg
- 1^{er} février au 31 mars : 41,3 euros/100 kg
- **1^{er} avril au 31 mai : 69,2 euros/100 kg**

Concernant **les droits de douane ad-valorem**, les exportations marocaines peuvent bénéficier du système des préférences généralisées, soit 9,3% (moyennant documents requis) au lieu du tarif plein de 12,8%.

Du 21 avril au 31 mai, elles peuvent bénéficier d'une réduction de 60% de droit de douane ad-valorem, soit des droits à payer de 5,1% au lieu d'un tarif douanier plein de 12,8%.

Valeurs Forfaitaires d'Importation (VFI)



Les VFI de la courgette marocaine sont publiées à partir du 04/11/2010, elles ont été marquées par des cotations positives, dépassant le Prix d'Entrée OMC, en oscillant entre 60,3 euros/100kg du 04 au 06/11/2010 et 100,7 euros/100 kg le 09/12/2010.





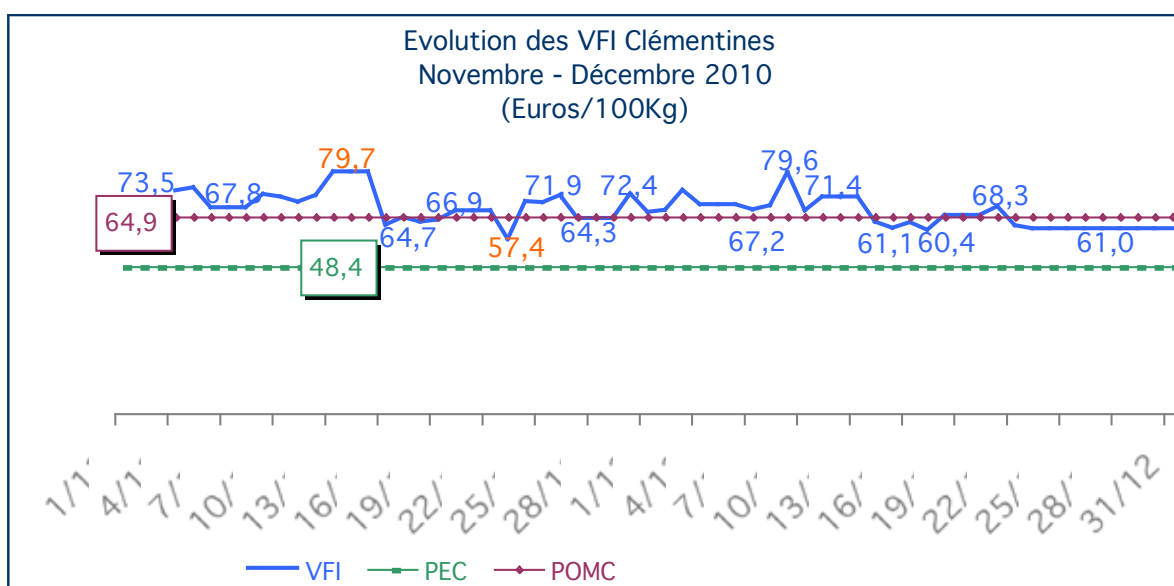
3- Clémentines

Regime préférentiel

Du 1^{er} novembre à fin février : les clémentines sont exportées en franchise douanière dans la limite d'un contingent à droits ad-valorem nuls et à prix d'entrée conventionnel (48,4 euros/100 kg) de 143 700 tonnes.

Du 1^{er} mars au 31 octobre : les clémentines bénéficient de l'exonération douanière sans limite quantitative.

Valeurs Forfaitaires d'Importation (VFI)



Les VFI de la clémentine marocaine sont publiées à partir du 04/11/2010. Elles se sont situées à des niveaux supérieurs au PEOMC de 64,9 euros/100 kg et ce, durant la majeure partie du mois de novembre et décembre, enregistrant un maximum de 79,7 euros/100kg du 13/11 au 15/11/2010 et un minimum de 57,4 euros/100 kg le 23/11/2010.

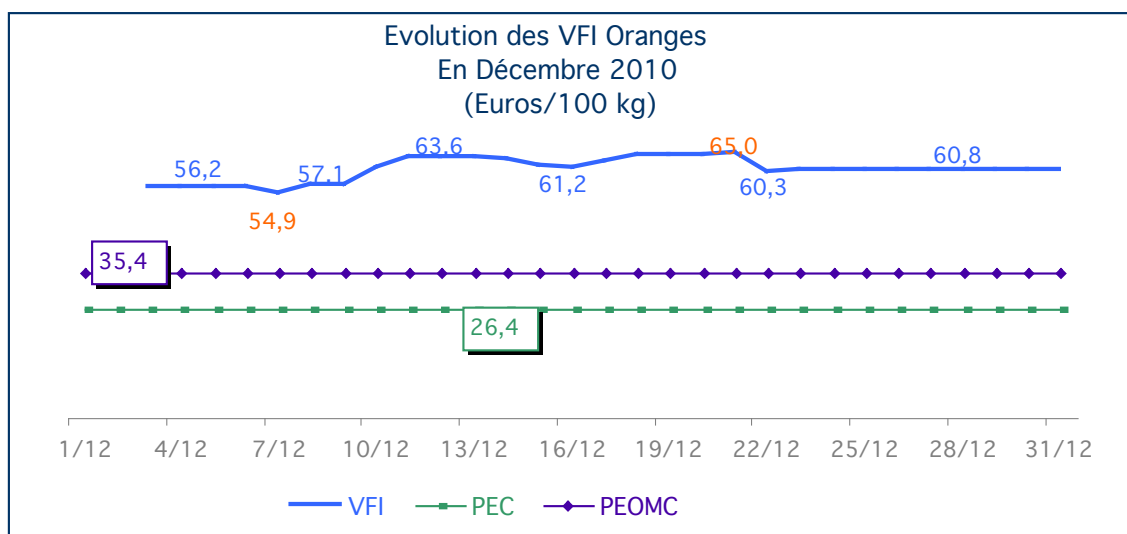


4- Oranges

➡ Régime préférentiel

- Du 1^{er} décembre au 31 mai : les oranges bénéficient d'un contingent en exonération des droits de douane ad-valorem et à prix d'entrée conventionnel (26,4 euros/100 kg) de **306.800 tonnes**.
- Du 1^{er} juin au 30 novembre : les exportations d'oranges sont exonérées des droits de douane sans limite quantitative.

➡ Valeurs Forfaitaires d'Importation (VFI)



Depuis leur première publication le 03/12/2009 et à l'instar des campagnes précédentes, les VFI oranges du Maroc ont été largement supérieures au prix d'entrée OMC (35,4 euros/100 kg) et ont oscillé entre 54,9 euros/100 kg le 07/12/10 et 65,0 euros/100 kg le 21/12/2010, contre un PEC de 26,4 euros/100 kg.

**JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPEENNE**

- Directive 2010/67/UE de la Commission du 20 octobre 2010 modifiant la directive 2008/84/CE portant établissement de critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants
JOCE L277 du 21.10.2010
- Directive 2010/69/UE de la Commission du 22 octobre 2010 modifiant les annexes de la directive 95/2/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants
JOCE L279 du 23.10.2010
- Règlement UE n°1099/2010 de la Commission du 26 novembre 2010 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 669/2009 portant modalités d'exécution du règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les contrôles officiels renforcés à l'importation de certains aliments pour animaux et certaines denrées alimentaires d'origine non animale
JOCE L312 du 27.11.2010
- Directive 2011/3/UE de la Commission du 17 janvier 2011 modifiant la directive 2008/128/CE établissant des critères de pureté spécifiques pour les colorants pouvant être utilisés dans les denrées alimentaires
JOCE L13 du 18.01.2011
- Règlement UE n°61/2011 de la Commission du 24 janvier 2011 modifiant le règlement (CEE) n°2568/91 relatif aux caractéristiques des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive ainsi qu'aux méthodes d'analyse y afférentes
JOCE L23 du 27.01.2011
- Directive 2011/14/UE de la Commission du 24 février 2011 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active profoxydime
JOCE L51 du 25.02.2010

**JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**

- Arrêté du 5 novembre 2010 modifiant l'arrêté du 30 septembre 2008 portant modalités de mise en oeuvre du règlement (CE) no 1580/2007 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) no 1234/2007 modifié du Conseil pour le secteur des fruits et légumes dans le cadre de la politique agricole commune, notamment en ce qui concerne les programmes opérationnels et les fonds opérationnels
JORF du 07.11.2010
- Avis aux fabricants, distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques concernant le retrait des préparations contenant les substances actives considérées comme préoccupantes et les délais d'écoulement octroyés pour leur distribution et leur utilisation
JORF du 30.12.2011
- Arrêté du 13 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires
JORF du 26.01.2011
- Arrêté du 15 février 2011 modifiant l'arrêté du 14 avril 1998 établissant la liste des substances actives dont l'incorporation est autorisée dans les produits phytopharmaceutiques
JORF du 20.02.2011



S I F E L



L'EACCE a participé à la 8^{ème} édition du Salon International des Fruits et Légumes (SIFEL) qui a eu lieu à Agadir du 9 au 12 décembre 2010 avec un stand personnalisé de 25m². Cette édition a eu pour thème : l'agriculture biologique, le développement durable, l'environnement et l'agroéquipement.

Cette manifestation a été inaugurée conjointement par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et par l'Ambassadeur de la République d'Allemagne au Maroc et a été couronnée par la signature d'une convention de coopération en matière d'agriculture biologique.

Salon Halieutis



L'EACCE a participé du 26 au 29 janvier 2011 au Salon HALIEUTIS qui a eu lieu à Agadir avec un stand personnalisé de 135 m². Cette première édition a été placée sous le signe du développement durable a été dédiée à l'accompagnement du plan stratégique.



Nationale

Plan Maroc vert


Une réunion du comité de suivi des projets de Plan Maroc Vert s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à Skhirate le 06 octobre 2010 pour débattre de l'état d'avancement des projets et de discuter des contraintes.


Contrats programmes

L'EACCE a participé à la réunion portant sur la mise en œuvre du contrat programme Agrume qui s'est tenue le 02 septembre 2010 au siège de la DDFP.

L'EACCE a abrité le 16 septembre 2010 la réunion du contrat programme de la filière maraîchage.

Faits marquants

 L'EACCE a tenu son conseil d'Administration le 25 octobre 2010, sous la présidence de Monsieur le secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.

 L'EACCE a organisé la première édition du Colloque International des Fruits et Légumes destinés à l'Export (FELEXPORT), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à Agadir les 07 et 08 Octobre 2010, sous le thème "le conditionnement des fruits et légumes destinés à l'export".

Convention ONSSA-EACCE



L'EACCE a signé le 09 Novembre 2010 une convention de partenariat avec l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) dans le but d'une mise en synergie des moyens et des ressources communes.

Le domaine d'application de cette convention est très large et couvre la formation, les prestations de service, l'échange d'expertise analytique et d'informations, ainsi que la délégation partielle des activités sans omettre la représentation aux manifestations nationales et/ou internationales.



Internationale



Semaine verte

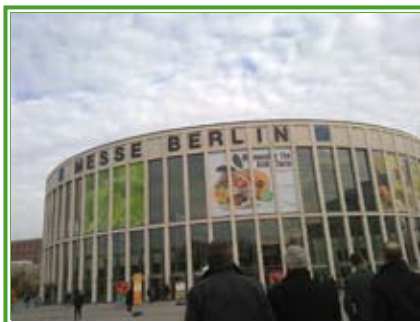


L'EACCE a participé à la semaine verte de Berlin du 21 au 30 janvier 2011. Cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre du pilier II du Plan Maroc Vert a été organisée par le Ministère de l'Agriculture et

de la Pêche Maritime au profit des coopératives marocaines afin rendre leurs produits perceptibles pour le consommateur final en Allemagne et présenter le Maroc comme un monde de sensations culinaires: tradition, exigence de la qualité, diversité et spécialités régionales à travers les produits du terroir certifiés.



FRUITS LOGISTICA



L'EACCE a participé du 9 au 11 février à Berlin à la 19e édition du salon international de

commercialisation des fruits et légumes frais Fruit Logistica. le Maroc s'est démarqué à travers une présence de qualité :

33 participants comprenant des groupes d'exportateurs et associations du secteur ont exposé leurs différents produits sur une superficie de 1.204 m2, soit 30% de plus que l'an passé. Fruit Logistica est une opportunité pour le Maroc qui cherche aujourd'hui à dynamiser ses exportations vers l'Union européenne et l'Allemagne en particulier.





Réunion sur l'exportation sur la Russie

L'EACCE a participé à la réunion concernant l'exportation sur la Russie, suite aux problèmes que confronte les produits végétaux transformés d'une part et d'autre part le problème des agrumes suite aux publications de la partie russe du 15/10/2010 précisant la présence de la mouche méditerranéenne (cératite).



CLAM

L'EACCE a participé à l'Assemblée Générale du Clam du 26 au 27 Octobre 2010 en Turquie.

Chacun des pays du bassin méditerranéen a fait un exposé succinct sur la situation de la production et d'exportation d'agrumes au cours de la campagne 2009/2010 ainsi que des prévisions d'exportation pour la campagne 2010/2011.



98ème session du COI

L'EACCE a participé à la 98ème session du COI du 22 au 27 novembre à Madrid en Espagne.



CLAM

L'EACCE a participé à la réunion du clam du 14 au 16 décembre à Bruxelles en Allemagne. Ladite réunion est consacré à la discussion de la production de la saison 2010/2011.



CLAM

L'EACCE a participé aux cours international sur les normes relatives aux olives de table du 13 au 17 décembre à Madrid en Espagne.



Le marché mondial de la fraise

1 – Le produit

Le terme « **fraise** » est apparu dans la langue française au XIIe siècle. Il dérive du latin populaire *fragra*, qui a donné l'ancien français *fraie*. *Fragra* fait référence à la fragrance de cette baie que, paraît-il, les nez fins peuvent repérer à de très grandes distances.

La fraise provient d'une plante herbacée de type *Fragaria*. Cette plante existe tant en Amérique qu'en Europe et en Asie à l'état sauvage. La fraise n'est pas un fruit, c'est une partie de la fleur, le réceptacle floral, qui a enflé. C'est un présentoir à graines.

En Europe et en Asie se retrouve l'espèce sauvage du fraisier nommée *Fragaria vesca*. En Amérique du nord se retrouve le *F. virginiana* tandis que *F. chiloensis* provient de l'Amérique du sud.

Ces espèces sauvages ont été croisées avec le temps car leur rendement faible faisait du fraisier une culture peu intéressante, malgré le goût délicieux des fruits. C'est la découverte des espèces américaines qui a contribué au développement des espèces modernes.



►►► Fraises tardives :

Valeta: conique, gros et rouge prononcé.

Bogota: conique, irrégulier et rouge orangé.

►►► Fraises remontantes :

Selva: court et rouge.

Mara des bois: cunéiforme, court, rouge.

►►► Fraises des bois :

La véritable fraise des bois est difficile à trouver sur les tablettes des marchés. Ce qui est présent le plus souvent c'est la fraise quatre-saisons.

La fraise apprécie les climats chauds mais demeure un fruit très fragile, qui ne supporte pas les chocs, ni les grandes manipulations. Elle contient 90% d'eau et existe dans plus de 600 variétés.

2 – La production

La production mondiale de la fraise est estimée à 3,7 millions de tonnes en 2008. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Espagne, la Turquie et le Mexique sont les principaux producteurs de la fraise. Le Maroc est classé 12^{ème} producteur mondial.



2- La production (suite)

En tonnes

Position	Région	2008	2007	2006
1	États-Unis d'Amérique	1 148 405	1 109 215	1 090 436
2	Espagne	267 500	269 139	330 485
3	Turquie	261 078	250 316	211 127
4	Mexique	207 485	176 396	191 843
5	République de Corée	203 227	203 227	205 307
6	Pologne	200 723	174 578	193 666
7	Égypte	200 254	174 414	128 349
8	Japon	190 700	191 400	190 700
9	Italie	155 583	160 558	143 315
10	Allemagne	150 854	158 658	173 230
11	Fédération de Russie	145 000	230 400	227 000
12	Maroc	130 000	120 000	112 000

Source : FAO

3- Les exportations

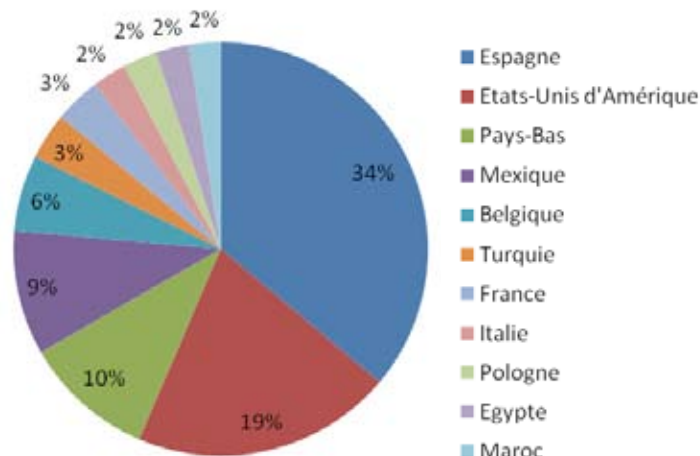
En tonnes

Exportateurs	2006	2007	2008	2009	2010
Monde	625 554	619 283	655 722	687 178	
Espagne	216 871	207 178	218 255	230 522	
Etats-Unis d'Amérique	110 675	116 744	121 471	130 027	139 810
Pays-Bas	30 833	35 820	31 450	65 527	
Mexique	70 970	66 910	71 769	61 893	66 019
Belgique	39 088	39 112	38 083	38 044	
Turquie	11 776	17 354	22 292	23 240	25 867
France	34 439	23 878	23 547	23 121	17 886
Italie	22 937	17 724	23 415	17 000	
Pologne	9 433	16 620	13 248	16 983	
Egypte			26 542	16 444	
Maroc	19 494	18 066	22 040	15 891	

Source : COMTRADE

Part des principaux pays exportateurs en 2009

“Le Maroc détient une part de marché de 2% dans les exportations mondiales en 2009. Le Maroc est classé 11^{ème} exportateur de la fraise.”



Source : COMTRADE



4 – les importations

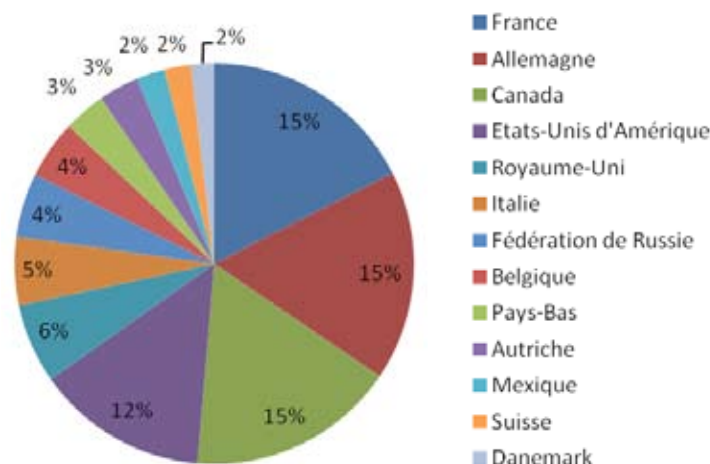
Importateurs	2006	2007	2008	2009	2010
Monde	663 962	665 358	619 193	702 942	
France	117 092	110 096	105 402	107 354	91 198
Allemagne	97 350	81 101	84 702	103 662	
Canada	84 732	87 312	91 463	103 073	111 133
Etats-Unis d'Amérique	69 592	71 518	32 213	84 890	89 955
Royaume-Uni	47 822	43 921	43 922	39 418	38 046
Italie	38 458	32 033	37 048	33 673	
Fédération de Russie	18 766	22 630	28 493	31 548	
Belgique	28 770	28 861	28 181	28 920	
Pays-Bas	21 472	25 774	18 410	20 807	
Autriche	20 412	17 465	17 370	19 809	
Mexique	18 992	20 572	24 926	14 070	12 484
Suisse	11 299	10 377	11 764	13 043	13 503
Danemark	9 400	8 552	8 653	11 505	

En tonnes

Source : COMTRADE

Part des principaux importateurs mondiaux en 2009

“La France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas représentent un marché très important pour la fraise. Ainsi le marché européen représente 55% des importations mondiales en 2009.”



Source : COMTRADE

5 - ZOOM sur le Maroc

Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Maroc

Importateurs	2005	2006	2007	2008	2009
France	16 774	9 163	9 435	11 072	91 95
Espagne	4 373	3 238	1 448	2 657	4 103
Allemagne	3 853	3 261	1 096	3 710	1 993
Royaume-Uni	1 873	2 396	2 581	2 778	333
Reste du Monde	27 961	19 494	18 066	22 040	15 891

En tonnes

Source : COMTRADE



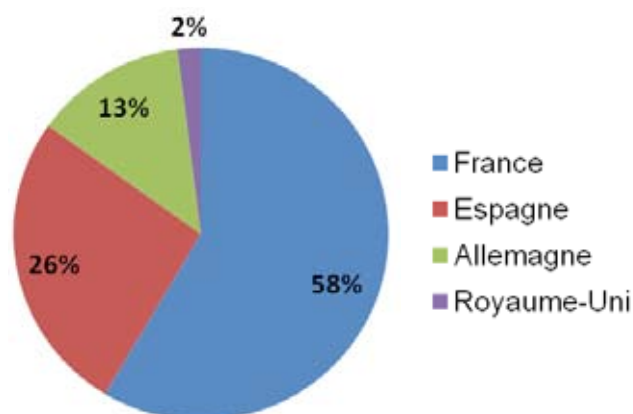
Les exportations marocaines en fraise sont passées de 27.961 tonnes en 2005 à 15.891 tonnes en 2009, avec un taux de baisse moyen annuel de -13%. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont :

- L'opportunité du marché intérieur, conjugué à la conscience des bienfaits de la fraise sur le consommateur marocain.
- La concurrence féroce sur le marché européen, avec un niveau d'exigence élevé en termes de qualité et de respect des normes.

Part de marché du Maroc en 2009

La transformation

“ Le Maroc a exporté en 2009/2010, 431 tonnes de fraise transformée sous différentes formes, avec un chiffre d'affaires de 5.8 millions de dirhams. Le Portugal et l'Égypte ont absorbé respectivement 43% et 32% du volume total exporté.



Le prix moyen de vente est au alentours de 13.6 dh le kg.”

Bienfaits de la consommation de la fraise

Légère (seulement 35 kcal/100 g) et **rafraîchissante** (elle est composée à 90 % d'eau), la fraise est pour tous, le fruit qui symbolise l'été. Riche en vitamines C, elle arrive à point nommé pour prendre la relève des agrumes dans les assiettes.

La fraise est en effet particulièrement intéressante pour son **apport vitaminique**, qui stimule les défenses immunitaires. Il suffit d'une portion de 150 g (ce que l'on consomme habituellement) pour couvrir l'apport journalier recommandé (AJR) en vitamine C, soit 80 mg pour l'adulte.

L'**apport en minéraux** est modéré mais diversifié et équilibré. Comme dans la plupart des végétaux frais, le potassium domine avec environ 150 mg/100 g ; le calcium est présent avec un taux non négligeable de 20 mg/100 g ; le fer avec 0,4 mg/100 g (avec du cuivre et du zinc qui facilitent sa bonne assimilation) ; le magnésium avec 12 mg/100 g.

De ce fait la fraise :

- ✓ renferme peu de sucre, 6 à 9% seulement,
- ✓ est un remède naturel à la constipation,
- ✓ favorise la fortification des os et des dents,
- ✓ est aussi qualifiée de "fruit-minceur".



DES RECONNAISSANCES INTERNATIONALES



Prix de l'ONU du meilleur Service Public



Accréditation de nos laboratoires par le COFRAC



Accréditation de notre système de contrôle par l'UE

Distinction Olives Meknès



Intelligence Economique

DES PRESTATIONS CERTIFIEES POUR MIEUX SERVIR L'ORIGINE

EACCE

72, Angle Boulevard Mohamed Smiha et Rue Moulay
Mohamed El Baâmrani - Casablanca - Maroc
Tél. : 0522 30 51 04 - Fax : 0522 30 51 68
Web : www.eacce.org.ma - E-mail : eacce@eacce.ma

